



# SELECTION LOISIRS

Bat. c - 3e Etage  
24 Rue de Dunkerque  
75010 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

« Association dont le but est d'assurer un concours artistique et technique, sous les formes les plus diverses, aux comités d'entreprise et d'établissement, associations culturelles et sportives, et autres organismes pour toutes activités entrant dans le cadre des loisirs. »

## ADHÉSION 2019 = 265 €

### FONCTIONNEMENT - CONDITIONS GÉNÉRALES 2019

(Document à conserver par l'adhérent)

Cette formule donne accès à nos services par téléphone ou par internet

**ATTENTION !** Pour les commandes par internet, un compte-dépôt doit être ouvert pour le règlement des places de spectacles (fonctionnement voir note jointe) sauf pour les commandes avec règlement par carte bancaire.

**L'adhésion à SELECTION LOISIRS implique l'acceptation des conditions ci-dessous.**

#### ✓ ADHÉSION

L'adhésion, collective, est valable du 1er janvier au 31 décembre 2019. Son tarif, voté en Assemblée Générale, est fixé pour toute la durée de chaque année civile. Pour toute demande d'adhésion en cours d'année, son montant sera calculé au prorata du temps restant à courir. Un numéro d'adhésion est définitivement attribué et il identifie chaque collectivité pour tout contact avec **SELECTION LOISIRS**: prière de le noter et de l'utiliser lors des consultations et réservations.

**SELECTION LOISIRS** propose, avec une participation financière, des services spécifiques complémentaires répondant à vos besoins : **GESTION DE LA SUBVENTION**, l'envoi du programme en nombre par exemple.

(Pour l'option GESTION DE LA SUBVENTION : nous contacter pour plus d'information)

#### ✓ PROGRAMME

Le programme imprimé est envoyé tous les deux mois. Il est proposé sous deux formats:

- format cahier, le plus complet, avec la mise en valeur des nouveautés (de 12 à 20 pages)
- affiche recto-verso, avec des extraits du petit format.

Des propositions d'abonnements pour la saison suivante sont à consulter dans les programmes du printemps.

**SELECTION LOISIRS** propose la réservation des manifestations sur la France entière.

Compte-tenu de l'actualité fluctuante du secteur des loisirs et spectacles, de nouvelles propositions peuvent être connues entre deux programmes : consulter nos services si une manifestation n'y figure pas ou si elle est annoncée par les médias.

Vous pouvez également consulter, sans possibilité de réserver, nos propositions et dernières mises en vente sur notre site internet accessible aux seuls adhérents ainsi qu'à leurs ouvrant-droits

([www.sloisirs-programme.com](http://www.sloisirs-programme.com) ; insérez votre code d'adhérent à 4 chiffres et le mot de passe : **PROG**).

Des changements de conditions pouvant survenir à tout instant dans l'offre de **SELECTION LOISIRS**, tant au niveau du contenu que des dates et des prix, nos services peuvent être amenés à vous indiquer des modifications lors de vos réservations.

Le nombre de programmes nécessaires à l'adhérent est à préciser sur le bulletin d'adhésion : 30 exemplaires au maximum à répartir entre grand et petit format, les demandes en nombre faisant l'objet d'un complément d'adhésion.

## ✓ RÉSERVATION

Concernant le prix des places, les frais de service et de location des salles sont inclus dans le prix indiqué par **SELECTION LOISIRS** et non dans celui des billets délivrés par le fournisseur.

Les réservations peuvent être passées au fur et à mesure des demandes des spectateurs ou/et en prise d'option. Dans ce second cas, un contingent est mis à disposition de l'adhérent pour l'inscription de ses demandes, seules les places effectivement réservées seront réglées, le solde étant repris par **SELECTION LOISIRS**. Les deux façons de procéder peuvent être utilisées simultanément.

La réservation des places s'effectue le plus tôt possible dès réception du programme :

- Par téléphone jusqu'à environ 18 jours avant la date choisie dans la mesure des disponibilités.

Horaire d'appel : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30 (sauf jours fériés). Tél. : 01 72 71 30 00

- Par internet jusqu'à 7 jours avant la date choisie

**SELECTION LOISIRS propose également la réservation et le paiement par carte bancaire sur notre site internet à vos ayants-droit ([www.sloisirs.com](http://www.sloisirs.com)).**  
**Contactez-nous pour connaître vos identifiants d'accès.**

Vous recherchez une manifestation et/ou une date de spectacle qui ne sont pas proposées, n'hésitez pas à nous solliciter

## ✓ RÈGLEMENT DES COMMANDES PAR TELEPHONE

Un carnet de bons de commande est fourni pour la confirmation écrite des réservations téléphoniques. Il est constitué d'un coupon détachable en deux parties et d'un double autocopiant. La première partie (bon de commande) est destinée à **SELECTION LOISIRS**, la seconde (reçu spectateur) est à remettre au spectateur pour le retrait de ses billets auprès du responsable culturel. Le double autocopiant est à conserver par l'adhérent en justificatif.

Les bons de commande doivent être envoyés avec les titres de paiement correspondants le plus tôt possible. En cas de non paiement dans un délai de 5 jours à partir de la réservation téléphonique, nous ne serons plus en mesure d'honorer la demande. Pour certaines manifestations, nous ne pouvons vous confirmer la disponibilité des places qu'à réception de votre règlement.

Le paiement des places peut se faire par chèque bancaire ou postal de l'adhérent ou du spectateur à l'ordre de **SELECTION LOISIRS**. Les chèques-vacances sont également acceptés. Une commande peut donc être réglée en totalité ou partiellement avec des chèques-vacances : il ne sera pas rendu de monnaie (un chèque de complément peut être adressé simultanément).

Les commandes peuvent aussi être réglées par prélèvement sur le compte-dépôt qui peut être ouvert par l'adhérent auprès de **SELECTION LOISIRS** (voir note jointe).

## ✓ RÈGLEMENT DES COMMANDES PAR INTERNET

Le paiement des places s'effectue par prélèvement sur le compte-dépôt spectacles qui doit être ouvert auprès de **SELECTION LOISIRS** (voir note jointe).

En justificatif des réservations et pour son usage, l'adhérent procède à l'impression d'un – ou plusieurs – exemplaire(s) du bon de commande édité dans le même temps chez **SELECTION LOISIRS**.

Pour le règlement des réservations groupées et en cas de nécessité, un carnet de bons de commande est fourni pour la confirmation écrite.

Le règlement par carte bancaire sera effectué sur un serveur sécurisé de la BNPPARIBAS avec authentification par code 3D Secure. En aucun cas Sélection Loisirs n'a accès à vos coordonnées bancaires et celles-ci ne sont pas stockées sur nos serveurs.

## ✓ ENVOI DES BILLETS

Les places sont adressées au responsable du comité ou de l'association environ une huitaine de jours avant le spectacle. Elles peuvent être expédiées directement chez les spectateurs si autant d'enveloppes libellées et timbrées que de spectacles réservés sont jointes aux bons de commande (si aucune enveloppe n'est jointe, les envois sont expédiés auprès de l'adhérent).

**SELECTION LOISIRS** ne peut être tenu pour responsable de la non-réception des billets.

**ATTENTION !** Pour les billets non numérotés (concert, carnet-cinéma, billet pour les parcs de loisirs, promenades en bateaux, conférences et ateliers, autres loisirs, etc. et pour toutes les manifestations spécifiquement signalées) qui seraient égarés ou non reçus, aucun duplicata ni remboursement ne pourront être émis.

Nous recommandons de venir les retirer dans nos bureaux. Ils peuvent être envoyés aux risques du destinataire :

- au tarif normal de la Poste ;
- en recommandé aux frais de l'adhérent (pour les envois chez les spectateurs, ajouter un forfait de 6,00€/envoi).

Pour tous les autres billets, le duplicata peut être envisagé sous réserve d'acceptation par la salle.

Aucune réclamation ne sera admise après la représentation.

Le mode de réception des billets choisi par l'adhérent est à préciser sur le bulletin d'adhésion.

Pour les commandes par internet, le mode de réception est choisi lors de la commande à l'étape 3.

## ✓ E BILLET

Dans le cas où ce mode de réception est disponible, l'adhérent reçoit les e billets par mail. Il est seul responsable de son utilisation, réexpédition et/ou impression des e billets. Sélection Loisirs ne peut être tenu pour responsable en cas de doublon.

Sauf mention contraire, les e billets doivent être obligatoirement imprimés sur papier A4, aucun autre support n'est accepté (écran PC, écran téléphone portable..)

## ✓ ANNULATION

**Les achats de billets effectués sur nos sites de réservations sont fermes et définitifs ; ils ne pourront donner lieu à échange, remboursement ou d'exercices d'un droit de rétractation conformément à l'article L 221-28 12 du code de la consommation sur les billets de spectacles.**

**IMPORTANT :** Ne jamais détruire un billet. Retournez-le-nous au plus vite en cas d'annulation d'un spectacle par le producteur.

Le remboursement sera effectué après recouvrement par **SELECTION LOISIRS** des sommes versées.

## ✓ VOTRE ACTIVITÉ

**SELECTION LOISIRS** adresse dans le premier trimestre de chaque année, les états justificatifs de votre activité durant l'année civile précédente :

- le relevé de compte correspondant aux bons de commande reçus ;
- les statistiques concernant les spectacles dont la date de représentation est située dans la période donnée.

Nota : les adhérents ayant ouvert un compte-dépôt auprès de SELECTION LOISIRS ne reçoivent que les statistiques, le relevé de leurs opérations étant établi mensuellement (voir note jointe).

## ✓ RGPD

Sélection Loisirs attache une importance particulière à la protection des données à caractère personnel de ses membres, et notamment de tous ses adhérents et leurs ayant-droit. C'est pourquoi un chantier de mise en conformité a été lancé, afin de respecter les exigences du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ce Règlement est entré en vigueur le 25 mai 2018.



# SELECTION LOISIRS

Bat. C - 3e Etage  
24 Rue de Dunkerque  
75010 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

✓ **TARIF ANNÉE 2019**

**ADHÉSION N°** \_\_\_\_\_

**Choix du type de prise de commande :**     Téléphone -  Internet et/ou  Internet+CB

L'adhésion à **SELECTION LOISIRS** implique l'acceptation des conditions générales de fonctionnement jointes

Merci de compléter le bulletin d'adhésion ci-après avec précision (document à retourner chez **SELECTION LOISIRS**, conserver une copie).

**COMITE/ ASSOCIATION**

ou organisme adhérent \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Représenté(e) par M./Mme/Mlle \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ E mail \_\_\_\_\_

Adhère à **SELECTION LOISIRS** et règle le montant de l'adhésion annuelle de **265 €**.

Règlement de l'adhésion par :     chèque bancaire ou postal                       prélèvement sur compte-dépôt

Un reçu sera adressé par **SELECTION LOISIRS** en justificatif de votre paiement.

✓ **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Effectif approximatif de l'entreprise \_\_\_\_\_

Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Quantité de programmes nécessaire :

• affiche recto-verso (2 par défaut) \_\_\_\_\_

• cahier petit format \_\_\_\_\_

(30 exemplaires maximum à répartir entre les deux formats, programme supplémentaire : nous consulter)

Adresse et nom du responsable culturel (**le correspondant de SELECTION LOISIRS qui reçoit les billets et les programmes**) si différents de ci-dessus :

• Nom de la collectivité adhérente \_\_\_\_\_

• Nom du correspondant M./Mme/Mlle \_\_\_\_\_

• Adresse précise \_\_\_\_\_

• Tél. direct \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

• Tél de la collectivité \_\_\_\_\_ Tél. standard de l'entreprise \_\_\_\_\_

• E-mail \_\_\_\_\_

## ✓ RÈGLEMENT DES RÉSERVATIONS

Indiquer le mode de règlement choisi par votre collectivité pour le règlement de ses réservations par téléphone uniquement (cocher l'option correspondante) :

par chèque bancaire ou postal (de l'adhérent ou du spectateur) et/ou chèques-vacances (ANCV) envoyé(s) avec le bon de commande;

par prélèvement sur le compte-dépôt avec régularisation à fin de mois (cf. note jointe, prière de contacter nos services pour de plus amples informations si nécessaire).

L'adhérent procède à l'ouverture de son compte-dépôt par un versement de \_\_\_\_\_ €, ce montant constituant l'avance à maintenir chaque mois sur le compte.

## ✓ ENVOI DES BILLETS

Commande par téléphone uniquement (commande par internet, le choix est à faire à l'étape 3): Indiquer le mode de réception des billets choisi par votre collectivité (se référer aux conditions générales et cocher la/les option(s) correspondante(s)) :

**>Par courrier à l'adresse de l'adhérent, choisir une seule des propositions suivantes :**

- envoi de tous les billets en courrier simple ;
- envoi des billets normaux en courrier simple et envoi des billets « non numérotés / duplicata impossible » en courrier recommandé à mes frais\* ;
- envoi de tous les billets en courrier recommandé à mes frais\*.

\*Attention : en cas de perte, vous ne pourrez prétendre plus que le remboursement de La Poste (458 €maxi). Pour les commandes d'un montant supérieur, nous vous conseillons de venir les retirer dans nos locaux

**>Retrait chez SELECTION LOISIRS (du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 9 h 30 à 16 h 30), choisir une des deux propositions suivantes :**

- retrait de tous les billets ;
- retrait des billets « non numérotés / duplicata impossible » et envoi des billets normaux en courrier simple.

**>Par courrier à l'adresse du spectateur**

Rappel des conditions : joindre autant d'enveloppes libellées et timbrées que de spectacles réservés pour les billets normaux qui sont expédiés en courrier simple. Pour les billets « non numérotés / duplicata impossible » à expédier en recommandé, joindre les enveloppes libellées et ajouter un forfait de 6,00 € par envoi. Si aucune enveloppe n'est jointe, les envois sont expédiés auprès de l'adhérent.

Je confirme avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de **SELECTION LOISIRS** et d'en avoir informé toutes les personnes effectuant les réservations. Toute modification apportée aux informations ci-dessus devra faire l'objet d'un écrit.

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet :